

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 20/02/2015

Réception par le Prefet : 20/02/2015

Publication : 26/02/2015



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2015-2-1-3

Séance du jeudi 19 février 2015

CONTRIBUTION DU DEPARTEMENT AU BUDGET 2015 DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU le Code Général des collectivités territoriales, notamment son article L 1424-5,
- VU la loi du 13 août 2004, modifiée, de modernisation de la sécurité civile,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG21012-1-12-3 du 18 janvier 2013,
- VU le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques, tel qu'arrêté par la Préfet par arrêté n° 2013081-004 du 22 mars 2013,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ✓ fixe la contribution départementale au budget du SDIS pour l'exercice 2015 à 23 507 361 € (vingt trois millions cinq cent sept mille trois cent soixante et un €uros) ;
- ✓ inscrit les sommes nécessaires au programme C 782, chapitre 65, fonction 12, nature 6553, code programme 2257 ;
- ✓ approuve l'avenant n° 2 à la convention de partenariat passée entre le Département et le SDIS pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2015 et autorise le Président du Conseil Général à le signer.
- ✓ Exprime à l'unanimité son souhait à voir nommé Monsieur Michel BOUR en qualité de Directeur du SDIS 68.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

Dominique DIRRIG ne participe pas au vote
en sa qualité de Président du SDIS 68